

LA CONSTRUCTION DES COURS NOTIONS, AUTEURS, REPÈRES

Rappel des principes

Les programmes de philosophie de la voie générale et de la voie technologique se composent de quatre indications complémentaires :

- une série de trois perspectives ;
- une liste de notions ;
- une liste d'auteurs ;
- l'une et l'autre précisées par une liste de repères.

Le programme de la série générale comporte dix-sept notions, celui de la série technologique en comporte sept. Les deux programmes s'ordonnent aux trois mêmes perspectives. Ils comportent une même liste d'auteurs répartis dans trois grandes périodes historiques : l'Antiquité et le Moyen-âge ; la Renaissance, l'Âge classique et les Lumières ; les époques moderne et contemporaine. Les repères sont eux aussi communs à la voie générale et à la voie technologique.

Les perspectives

Les programmes de la voie générale et de la voie technologique disposent que :

Trois perspectives sont retenues :

L'existence humaine et la culture
La morale et la politique
La connaissance

Ces trois perspectives orientent vers des problèmes constamment présents dans la tradition philosophique, qu'un enseignement initial de la philosophie ne saurait ignorer. Elles ont une triple fonction :

- elles déterminent et donc limitent les sujets qui peuvent être donnés au baccalauréat, parce qu'ils engagent directement les problèmes fondamentaux qu'elles ouvrent ;
- elles déterminent et donc limitent la liste des notions qu'il convient de retenir pour que ces perspectives soient effectivement éclairées par leur étude et par l'examen des problèmes qu'elles soulèvent ;
- elles invitent les professeurs à les prendre en compte dans l'étude des notions et des œuvres, sans contraindre leur liberté pédagogique.

Ces perspectives ne s'ajoutent donc pas aux notions : elles définissent le cadre dans lequel elles peuvent donner lieu à des sujets de baccalauréat et orientent ainsi, sans le contraindre, le traitement des notions par les professeurs et leurs élèves. Elles excluent toute répartition prédéfinie des notions. Ainsi, à simple titre d'exemple, la notion de raison peut être abordée dans une réflexion sur la connaissance, mais tout aussi bien dans une perspective pratique ; l'art ou la technique peuvent donner lieu à une réflexion morale, à une interrogation sur le type de connaissance qu'ils procurent mais aussi sur leur place dans l'existence humaine et la culture. Les notions retenues le sont précisément parce qu'on ne saurait réduire d'avance leur examen à une dimension unique de l'expérience humaine.

Les trois « perspectives » retenues par le programme : l'existence humaine et la culture ; la connaissance ; la morale et la politique, orientent vers des problèmes « présents dans la tradition philosophique » et que ces problèmes « ne sauraient être ignorés ».

Le fait de la tradition se voit ainsi doté d'une signification normative, les problèmes qu'elle recouvre ne sont ni identifiés, ni nommés comme tels, indépendamment de la reprise et de l'actualisation qu'en effectue le professeur. C'est donc à ce dernier qu'il revient, en toute liberté et suivant la logique de son propre parcours, de faire connaître les traditions les mieux adaptées à la progression intellectuelle qu'il souhaite pour ses élèves.

Les « perspectives » sont ainsi réputées déterminer et limiter tout à la fois les associations permises entre les notions du programme. Celui dispose donc que les professeurs sont « invités » à les prendre en compte, car elles déterminent et limitent tout à la fois les intitulés de sujet des épreuves écrites du baccalauréat.

Les notions

Les programmes des voies générale aussi bien que technologique disposent que :

Le nombre et le choix des notions sont nécessairement liés aux conditions de l'enseignement de la philosophie dans les classes terminales. La cohérence et l'homogénéité de notions choisies en nombre adapté à l'horaire qui lui est dévolu assurent la limitation du programme. Elles permettent d'explorer les trois perspectives retenues, en étudiant les notions dans les relations essentielles qu'elles entretiennent entre elles et, ainsi, de conduire avec les élèves une authentique réflexion philosophique qui les prépare directement aux exercices qui leur seront proposés à l'examen.

Les notions retenues ne font donc l'objet d'aucune association privilégiée. Elles ne sont pas articulées à des champs de problèmes qui seraient prédéfinis ni n'appartiennent à des domaines qui indiqueraient soit une exclusivité soit une priorité de traitement. Le programme veille ainsi à n'imprimer aucune orientation doctrinale particulière ni aucune limitation arbitraire de leur traitement philosophique.

Le programme de la voie générale propose à l'étude dix-sept notions.

L'art	Le bonheur	La conscience
Le devoir	L'État	L'inconscient
La justice	Le langage	La liberté
La nature	La raison	La religion
La science	La technique	Le temps
Le travail	La vérité	

Le programme de la voie technologique propose à l'étude sept notions.

L'art	La justice	La liberté
La religion	La technique	La vérité
La nature		

La présentation des notions doit être rapportée et subordonnée aux explications et aux orientations qui lui donnent sens et que ce programme énonce explicitement. Elle ne se réduit pas à une liste d'objets d'étude distincts et invite donc à ne pas traiter chaque notion comme un chapitre séparé des autres, sans toutefois imposer à l'avance au professeur une démarche philosophique dont il est seul responsable. Le programme garantit ainsi la liberté pédagogique du professeur de philosophie.

Les notions n'indiquent pas des parcours qui seraient déterminés à l'avance, pas davantage un ordre correspondant aux chapitres successifs d'un cours, qui relève de la responsabilité du professeur. Leur détermination et leur mise en relation dépendent des questions et problèmes travaillés, ainsi que des itinéraires réflexifs proposés par le professeur. Il faut et il suffit que, durant l'année scolaire, elles soient toutes examinées dans leurs dimensions essentielles.

Communément partagées, ces notions font l'objet d'une élaboration conceptuelle mettant en évidence les problèmes que soulèvent leur définition et leur articulation entre elles. Elles peuvent être interrogées à la faveur de l'étude suivie d'une œuvre. Le professeur veille toujours à souligner la complémentarité des approches dont une même notion a fait l'objet en des moments distincts de son enseignement.

Si ce programme de notions veille à n'imprimer aucune orientation doctrinale particulière ni aucune limitation arbitraire du traitement philosophique des notions, il détermine et limite cependant les sujets qu'il est possible de proposer à l'examen du baccalauréat.

Les programmes n'induisent aucun traitement particulier des notions, classées par ordre alphabétique, ni de moindres connexions, laissées à l'appréciation des professeurs. Ses dispositions excluent cependant certaines méthodes purement mécaniques ou historiques :

- est exclu le traitement alphabétique et successif des notions du programmes : l'approche des notions requiert un « traitement philosophique », c'est-à-dire qu'elles soient éclairées par des perspectives réflexives laissées au choix du professeur ;
- pour les mêmes raisons, est exclu, également, un traitement des notions sous la forme d'une nomenclature déterminée, par exemple, selon une échelle allant de « la plus facile » à « la plus difficile », un temps égal étant consacré à chaque notion selon un découpage arithmétique de l'année scolaire ;
- est préconisé, en revanche, un cheminement à travers les notions susceptible d'en faire apparaître une multiplicité de sens, de registres, d'articulations, d'orientations théoriques.

À titre d'exemples :

- une séquence sur « le langage » peut diversement et de façon non exhaustive porter sur son rapport à « la liberté » (liberté d'expression et de parole), son rapport à « la raison » (la logique, l'indicible), son rapport à « la nature » (les origines du langage, les langues naturelles), son rapport à « la vérité » (le mensonge, les sophismes), etc. ;
- une séquence sur « la technique » peut diversement et de façon non exhaustive porter sur son rapport à « la liberté » (l'émancipation des forces de la nature), « la vérité » (la relation des sciences aux techniques), « le travail » (l'esclavage, l'organisation économique et sociale), « la justice » (les nouvelles technologies et les transformations du droit), etc.
- une séquence sur « la conscience » peut diversement et de façon non exhaustive porter sur son rapport à « l'inconscient » (dualisme âme/corps, théorie du psychisme inconscient), à « la religion » (liberté de conscience, autonomie du sentiment religieux), au « temps » (psychologie rationnelle, perception du successif), à « la justice » (la décision judiciaire, les conflits de droit), etc.

On retiendra ainsi que les programmes des deux voies, générale et technologique, « veillent à n'imprimer aucune orientation doctrinale particulière ni aucune limitation arbitraire du traitement philosophique des notions », mais qu'ils laissent au contraire une entière liberté au professeur d'ouvrir les voies qu'il estime les plus utiles à la formation philosophique et aux progrès de ses élèves, dans un périmètre qui sera celui des épreuves écrites et, éventuellement, orale du baccalauréat.

Les auteurs du programme

Les programmes des voies générale et technologique disposent que :

L'étude d'œuvres de philosophes est inséparable de l'examen des notions. Au-delà de la culture qu'elle dispense, elle forme la matière même de l'enseignement de la philosophie. En accédant directement à la manière singulière dont un auteur formule un problème et en examine les différents aspects, l'élève nourrit sa réflexion pour envisager, selon une perspective plus large et plus profonde, les questions qui lui sont posées et les textes qu'il lui faut expliquer.

Retrouvez éducol sur



1. Consulter la fiche [L'étude des textes et des œuvres en classe de philosophie](#)

La liste des auteurs est organisée selon trois périodes : l'Antiquité et le Moyen Âge, la période moderne, la période contemporaine. Cette liste n'interdit pas au professeur, dans la conduite de son cours, de faire appel à d'autres auteurs. Elle l'oblige toutefois à choisir parmi les œuvres des auteurs mentionnés celle qui fait l'objet en classe d'une étude suivie.

En classe terminale générale, l'étude suivie d'une œuvre est obligatoire. Elle n'est pas séparée du cours dont elle accompagne le développement selon des modalités que le professeur détermine à partir des besoins de ses élèves. L'étude suivie d'une œuvre ne signifie pas nécessairement son étude intégrale. Il convient cependant de développer toujours une analyse précise d'œuvres ou de parties choisies qui présentent une ampleur suffisante, une unité et une continuité. Le professeur veille à ce que le choix de l'œuvre ou des parties qu'il retient soit propre à en favoriser la compréhension par tous les élèves.

En classe terminale technologique, une telle étude n'est pas obligatoire. L'étude de textes d'une ampleur suffisante est néanmoins requise. Elle accompagne le développement du cours selon des modalités que le professeur détermine à partir des besoins de ses élèves. Il convient que le choix des textes soit propre à en favoriser la compréhension par tous les élèves.

Les présocratiques ; Platon ; Aristote ; Zhuangzi ; Épicure ; Cicéron ; Lucrèce ; Sénèque ; Épictète ; Marc Aurèle ; Nāgārjuna ; Sextus Empiricus ; Plotin ; Augustin ; Avicenne ; Anselme ; Averroès ; Maimonide ; Thomas d'Aquin ; Guillaume d'Occam.

N. Machiavel ; M. Montaigne (de) ; F. Bacon ; T. Hobbes ; R. Descartes ; B. Pascal ; J. Locke ; B. Spinoza ; N. Malebranche ; G. W. Leibniz ; G. Vico ; G. Berkeley ; Montesquieu ; D. Hume ; J.-J. Rousseau ; D. Diderot ; E. Condillac (de) ; A. Smith ; E. Kant ; J. Bentham.

G.W.H. Hegel ; A. Schopenhauer ; A. Comte ; A.- A. Cournot ; L. Feuerbach ; A. Tocqueville (de) ; J.-S. Mill ; S. Kierkegaard ; K. Marx ; F. Engels ; W. James ; F. Nietzsche ; S. Freud ; E. Durkheim ; H. Bergson ; E. Husserl ; M. Weber ; Alain ; M. Mauss ; B. Russell ; K. Jaspers ; G. Bachelard ; M. Heidegger ; L. Wittgenstein ; W. Benjamin ; K. Popper ; V. Jankélévitch ; H. Jonas ; R. Aron ; J.-P. Sartre ; H. Arendt ; E. Levinas ; S. de Beauvoir ; C. Lévi-Strauss ; M. Merleau-Ponty ; S. Weil ; J. Hersch ; P. Ricœur ; E. Anscombe ; I. Murdoch ; J. Rawls ; G. Simondon ; M. Foucault ; H. Putnam.

Si l'étude suivie d'une œuvre philosophique n'est pas requise en terminale technologique, mais seulement en terminale générale, la lecture d'œuvres de philosophes accompagne toujours et systématiquement l'étude des notions.

Ainsi, d'une part, l'étude suivie ou non d'œuvres ne se surajoute pas à l'étude des notions, comme si elle constituait une autre partie des programmes, par exemple destinée à la seule préparation de l'oral dit « de rattrapage » ; et symétriquement, l'étude des notions, quelles que soient ces dernières, ne peut jamais être conduite sans des références explicites et soutenues à des œuvres de philosophie de ou de l'autre des périodes historiques désignées.

Il en résulte que les textes ne sont pas abordés sous un angle historique et comme autant de concrétions culturelles passées, ils constituent « la matière » même de la réflexion conduite avec les élèves. S'ils ne forment ainsi pas des savoirs positifs, dispensés en tant que tels, ils

forment positivement le savoir auquel s'adosse la réflexion philosophique, qui ne surgit jamais d'un fonds personnel, spontané et réfractaire à toute culture donnée, mais toujours de l'étude, du traitement et de l'interprétation des traditions auxquelles elle s'adosse.

Sans exception, le cours de philosophie est donc adossé aux références textuelles qu'il travaille ; et sans exception, l'étude suivie ou non d'œuvres de philosophes éclaire les notions des programmes et leur donne leur contenu et leur densité.

Les repères

Les programmes de philosophie des voies générale et technologique rattachent à l'étude des notions et des auteurs une liste fixe de « repères », identique pour les deux voies :

L'examen des notions et l'étude des œuvres sont précisés et enrichis par des repères que le professeur sollicite dans la conduite de son enseignement. Explicitement formulés afin que les élèves se les approprient, les repères ne font en aucun cas l'objet d'un enseignement séparé ni ne constituent des parties de cours.

Les repères prennent la forme de distinctions lexicales et conceptuelles qui, bien comprises, soutiennent la réflexion que l'élève construit pour traiter un problème. Leur caractère opératoire et leur usage ajusté à des situations déterminées d'étude et d'analyse interdisent de les réduire à des définitions figées.

Les repères les plus fréquemment sollicités et les plus formateurs sont indiqués ci-dessous par ordre alphabétique.

Absolu/relatif – Abstrait/concret – En acte/en puissance – Analyse/synthèse – Concept/image/métaphore – Contingent/nécessaire – Croire/savoir – Essentiel/accidentel – Exemple/preuve – Expliquer/comprendre – En fait/en droit – Formel/matériel – Genre/espèce/individu – Hypothèse/conséquence/conclusion – Idéal/réel – Identité/égalité/différence – Impossible/possible – Intuitif/discursif – Légal/légitime – Médiat/immédiat – Objectif/subjectif/intersubjectif – Obligation/contrainte – Origine/fondement – Persuader/convaincre – Principe/cause/fin – Public/privé – Ressemblance/analogie – Théorie/pratique – Transcendant/immanent – Universel/général/particulier/singulier – Vrai/probable/certain.

L'enseignement de la philosophie en terminale repose sur l'étude de notions et s'adosse à la lecture d'œuvres des auteurs de la tradition. Dans ce contexte, les repères sont, conformément à leur définition nominale, des moyens de s'orienter dans les espaces notionnels ouverts par les auteurs de la tradition.

De ce fait, est exclue une étude des repères qui les isolerait, en tant que tels, pour en faire l'objet de savoirs positifs déterminés. Le cours de philosophie n'égrène pas des définitions formelles et isolées de toute réalité. En revanche, les repères contribuent avec efficacité à l'affinement et à l'approfondissement des notions du programme, sur lesquelles ils portent un éclairage indispensable. Ils permettent donc, non seulement de problématiser les notions du programme, adossées à la lecture des textes, mais aussi de multiplier les perspectives selon lesquelles ces mêmes notions sont abordées.

À titre d'exemple :

- **L'art** : qu'est-ce que l'art abstrait ? y a-t-il de l'essentiel dans l'art ? l'art est-il simple intuition ? qu'est-ce qu'un idéal de l'art ? quels sont le principe et la fin de l'art ? Le goût est-il subjectif, objectif, intersubjectif ?
- **La raison** : quels sont les rôles de l'analyse et de la synthèse dans les processus démonstratifs ? raisonne-t-on sur des exemples ou sur des preuves ? qu'est-ce qui distingue raison théorique et raison pratique ? que sont un principe ou une fin ?
- **Le temps** : le temps est-il absolu ou relatif ? est-il intuitif ou discursif ? idéal ou réel ? subjectif ou objectif ?

Il ressort de ces exemples que les repères ne s'ajustent pas, pour certains, à telles notions, tandis que d'autres s'ajusteraient à telles autres notions. Toutes les notions du programme sont éclairées par un nombre significatif de repères, ceux-ci circulant parmi elles selon les exigences du cours et les perspectives choisies en toute responsabilité par le professeur.

Il ressort aussi du statut des repères que, s'ils ne peuvent servir à déterminer, en tant que tels, les intitulés de sujet de l'épreuve écrite de philosophie au baccalauréat, ils ne peuvent non plus manquer d'en inspirer les intitulés.

Ainsi, par exemple :

- *Toute croyance est-elle nécessairement subjective ?* ne peut pas constituer un intitulé de sujet pour le baccalauréat de philosophie, car ni « croire », ni « subjectif », ni « nécessaire » ne sont des notions au programme, mais seulement des repères ;
- En revanche : *Toute croyance religieuse est-elle nécessairement subjective ?* pourrait constituer un intitulé de sujet pour le baccalauréat de philosophie, car « la religion, sur quoi il porte, compte au nombre des notions du programme.

S'ils n'ont donc pas vocation à être étudiés en tant que tels, les repères ont vocation à enrichir le cheminement de la réflexion à travers les notions et les auteurs du programme et à permettre ainsi aux élèves, non seulement de s'orienter, comme au moyen de balises sémantiques, mais bien de se *repérer* dans des territoires naturellement étrangers à leur culture initiale.